

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} décembre 2021

Date d'affichage 1^{er} décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 6 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211207-DEL_21_12_07_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le SEPT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Edith ALIX, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

NOUVEAU CONTRAT REGIONAL (NCR)
ACTUALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ESCAL ET DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2014604413 en date du 13 août 2018 au titre du NCR relatif à une subvention attribué pour réhabiliter l'ancienne Ecole Marcel Pagnol,

Vu le rapport du Maire,

Considérant les aléas contextuels qui ont amenés la collectivité à modifier son projet initial.

Considérant l'opération engagée visant à conserver le dynamisme du quartier LEDRU -ROLLIN ainsi que de mettre en valeur le bâti ancien et patrimonial accueillant les activités culturelles,

Considérant qu'il est nécessaire de proposer un établissement répondant aux obligations réglementaires en matières de sécurité et d'accessibilité,

Considérant la nécessité de procéder à des améliorations fonctionnelles et contemporaines,

Considérant que la collectivité est accompagnée par le cabinet CDC Conseil, représenté par Monsieur HUAULME. Celui-ci a estimé l'opération globale à 2 910 000 € HT à savoir :

- La réhabilitation du bâtiment « ESCAL » et de l'école de musique avec mise aux normes électrique et d'accessibilité,
- L'optimisation des volumes dédiés aux activités de loisirs,
- Les déploiements d'espaces mutualisés avec un groupe scolaire adjacent au bâtiment et d'espaces dédiés « musique » avec une prise en compte particulière de la performance acoustique,
- L'optimisation d'espace permettant de privilégier les temps d'apprentissages, avec la création d'un auditorium.

Après en avoir délibéré,

VALIDE la nouvelle orientation du projet de réhabilitation de l'ESCAL et de l'école de musique,

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- A Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de cette aide financière.

DEMANDE DE FINANCEMENT (NCR)
BATIMENT ESCAL - ECOLE DE MUSIQUE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant total HT	Montant éligible			RECETTES	
		DETR	DSIL	NCR		
Opération	2 910 000,00 €	1 700 000,00 €	2 210 000,00 €	2 190 000,00 €	SUBVENTIONS/DOTATIONS	1 775 000,00 €
Montant Travaux	2 400 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	2 000 000,00 €		
Montant acquisition foncière	110 000,00 €		110 000,00 €			
Montant honoraires	400 000,00 €		400 000,00 €	190 000,00 €	Etat (DETR)	500 000,00 €
					Etat (DSIL)	500 000,00 €
					Conseil Régional	600 000,00 €
					Conseil départemental	150 000,00 €
					Fonds de concours CCHS	25 000,00 €
	total HT				AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	1 135 000,00 €
MONTANT TOTAL DEPENSES	2 910 000,00 €				MONTANT TOTAL RECETTES	2 910 000,00 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU